

Dans tous les pays d'Europe, les travailleurs ont la même revendication

Non à la Constitution!

Editorial

Au nom de la concurrence...

par Alexandre Anor

Ce n'est pas nouveau. Périodiquement, les institutions financières internationales : OCDE, FMI, UE, exigent du Conseil fédéral l'application de leur politique de libéralisation. Ainsi, Hans-Rudolf Merz, six mois après l'échec cuisant devant le peuple du paquet fiscal, propose-t-il une nouvelle baisse d'impôts assortie d'exonérations antisociales. Même attitude après le rejet de la LME remise sur le métier, rebaptisée - LAPEL - comme il se doit pour l'occasion. Quoi ? Le Conseil fédéral manquerait-il d'imagination ? La nouvelle péréquation financière de répartition des charges (RPT) nous fournit un autre exemple d'acharnement.

L'opération, téléguidée par le Département fédéral de l'économie, consiste à faire passer en force un énorme transfert de charges sur le dos des cantons et des communes. Inacceptable !

Le projet implique une révision en profondeur de la Constitution fédérale, cinq ans seulement après la révision complète. Le conseiller aux Etats Michel Béguelin est persuadé qu'« un tel chambardement, par les temps qui courent, n'est pas innocent. »

Et qu'importe si cette opération se fait au détriment des fondements de l'Etat social ? Certes, face à l'exigence de rentabilité des marchés et des institutions finan-

cières internationales, l'Etat, les cantons et les communes, sont des obstacles, surtout, lorsqu'il s'agit de régression sociale, le peuple ayant toujours le dernier mot. La démocratie directe est un obstacle pour les prétendues « réformes ». C'est pourquoi, il faut « un tel chambardement ». C'est pourquoi, il faut triturer à nouveau la Constitution. Il faut aller plus loin, aller plus vite pour appliquer les « réformes ». Ainsi, au nom de la concurrence, il faut fouler aux pieds la démocratie directe. Sur ce point, il est très instructif que l'ancien conseiller aux Etats radical René Rhinow qualifie la RPT d'« atteinte à l'autonomie cantonale, mais aussi un démantèlement de la participation démocratique des parlements et du peuple ».

Tout est là. Pour aller plus loin dans les prétendues « réformes », il leur faut l'ad-

hésion à l'Union européenne : l'acceptation en bloc de milliers et de milliers de directives et de règlements – tout « l'acquis communautaire » – sans devoir les soumettre à la démocratie directe. Il faudrait alors appliquer la Constitution européenne qui vient d'être signée à Rome: primauté des lois européennes sur les lois nationales, pas de démocratie directe, plus de services publics au nom de la concurrence. Elle aurait comme fonction principale non seulement d'accélérer la libéralisation et l'ouverture des marchés à la concurrence mais aussi de disloquer le cadre de l'Etat social.

Mais c'est compter sans la résistance qu'opposent les travailleurs et les syndicats pour affirmer les revendications. Et ce, dans l'unité avec le Parti socialiste. N'est-ce pas la voie empruntée par le syndicat de la Communication qui s'oppose à la destruction des CCT de La Poste ? N'est-ce pas la voie du syndicat des transports qui s'oppose à la privatisation rampante des Transports publics à Genève ? N'est-ce pas la voie d'UNIA qui combat aux côtés des salariés de Swissmetal ? N'est-ce pas la voie du référendum que saisis l'USS contre l'extension de la libre circulation, ou encore, contre l'ouverture totale du marché de l'électricité ? C'est un signal clair en faveur de l'Etat social et de la cohésion sociale de ce pays.

L'ÉVÉNEMENT

Commentaire, par Luc Deley, syndicaliste et membre du PS

La discussion au Congrès du PSS

◆ *Le Congrès du PSS à Naters a abordé plusieurs sujets, qui reflètent les inquiétudes de tous sur des questions importantes. D'abord, il s'agit de la question européenne ou plus précisément de l'adhésion à l'Union européenne, qui se pose dans une situation bien différente de la période précédente. Maintenant, débattre de l'adhésion nécessite de discuter également de la Constitution européenne, de son rôle, de son contenu. Un document de quelques pages ne pouvait pas résoudre toutes les interrogations et des délégués sont montés à la tribune pour poser des questions sur le côté antidémocratique de la Constitution, qui signifierait la fin de la démocratie directe, la fin des monopoles d'Etat, donc des services publics financés par l'impôt fédéral par exemple.*

*La discussion s'est donc précisée et le titre du document sur l'adhésion est différent de celui de la première version, car il ajoute un élément, non des moindres, qui est le terme de négociation: « Après les accords bilatéraux II, les **négo-**ciations d'adhésion à l'Union européenne ». Le président du PSS, Hans Jürg Fehr, a précisé le contenu de ce titre dans une interview accordée à La Tribune de Genève (25.10) : « Vous voulez dire que la démocratie directe, par exemple, pourrait devenir « eurocompatible » ? -Je dis que le PS veut l'ouverture avec l'UE en vue de l'adhésion. Dans ce cadre, nous défendons la démocratie directe et les services publics. Nous nous prononcerons sur les résultats des négociations et s'ils devaient s'avérer inacceptables, nous le dirions... ». Il s'agit bien de définir les conséquences de l'application des*

directives de l'Union européenne, qui en Suisse, dans leur transposition dans les lois, se sont heurtées à de nombreux référendums victorieux comme ceux contre la LME ou la 11^e révision de l'AVS et l'augmentation de l'âge de la retraite.

Le deuxième jour a été consacré aux prises de position sur les mots d'ordre pour les prochaines votations. En refusant la péréquation financière, le PSS n'a-t-il pas affirmé la continuité avec les précédents Congrès dans le sens de refuser les privatisations, la suppression de prestations, impliquée par le report des charges de la Confédération vers les cantons, dans une situation où tous mettent en place la politique des caisses vides ? En même temps, refuser ce projet de loi, n'est-ce pas également le refus de la régionalisation chère à l'UE ? En effet, la RPT introduirait, par le biais des concordats intercantonaux, une nouvelle instance, la région, qui échappe au contrôle des parlements souverains.

Avec la péréquation financière, n'y a-t-il pas là un début de remise en cause du fédéralisme, qui consacre l'unité du pays, remise en cause qui a déjà commencé par la remise en cause des grandes régies fédérales qui assuraient la cohésion de la population ?

Ce congrès aura des suites. Il faudra notamment discuter ces questions, étudier l'impact des directives de l'Union européenne sur les conditions de vie en Suisse, et évaluer les conséquences qu'aurait une adhésion compte tenu du nouveau traité constitutionnel.

RÉSOLUTION

Libre circulation des personnes

« Toute sous-enchère est abusive »

De nombreux orateurs, s'agissant de la libre circulation des personnes, ont insisté sur l'existence, d'ores et déjà, de nombreux abus: le patronat tire profit de la concurrence accrue entre les travailleurs pour imposer une pression très vive sur les conditions de travail. Jean-Claude Rennwald a notamment insisté sur la nécessité impérieuse, pour le PSS, de combattre avec la plus grande fermeté pour l'application des conditions de travail usuelles. Le Congrès a adopté à l'unanimité une résolution portant sur cette question, dont nous reproduisons ci-dessous certains extraits.

« La libre circulation des personnes – produit de l'accord bilatéral avec l'UE – est entrée dans une nouvelle phase le premier juin dernier : suppression de la préférence au travailleur indigène et suppression des contrôles des conditions de travail. Le risque de dumping est réel. En quelques mois, les cas d'abus – parfois très graves – se sont multipliés, y compris dans des secteurs

conventionnés. Le patronat utilise d'ores et déjà la concurrence entre travailleurs suisses et ressortissants de l'UE pour diminuer massivement les charges salariales.(...)

Le PSS s'engage pour le respect des conditions de travail usuelles, pour l'application stricte de tous les acquis et toutes les protections prévus par la législation suisse, les statuts

et les contrats collectifs.

Les mesures d'accompagnement aux accords bilatéraux prévoient que les tripartites soient saisies en cas de sous-enchère « abusive et répétée ». C'est insuffisant. Pour le PSS, toute sous-enchère est abusive.

La libre circulation ne peut se concevoir que dans la mesure où elle se fait dans le strict respect des garanties inscrites dans les législations nationales et les usages – telles qu'ils existent – dans chacun des pays parties à l'accord.

Le PSS combat toute forme de dumping social et salarial par tous les moyens à sa disposition ;

A cette fin, il s'engage notamment :

• à recenser, avec l'aide des syndicats, tous les cas de dumping salarial ou social

liés à la libre circulation des personnes ;

• à mesurer précisément l'efficacité des mesures d'accompagnement.

Le PSS ne peut accepter l'élargissement de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux pays membres de l'UE qu'à condition que la sous-enchère puisse être réellement et efficacement combattue.

Toute prise de position du PSS au sujet de la libre circulation des personnes doit s'appuyer sur une évaluation objective et sans tabou de l'efficacité des mesures proposées pour combattre le dumping social et salarial.

A cet effet, le PSS ouvre la discussion en son sein sur ces questions.

Il se réfère également à l'avis des organisations syndicales

L'ÉVÉNEMENT

Interview de Ariel Haemmerlé, président PS de la section Carouge

Lors du Congrès de Naters, la section de Carouge a déposé une proposition demandant de reporter le vote du texte « Oui à la défense des intérêts de notre pays en Europe – Après les accords bilatéraux II, l'adhésion à l'Union européenne » à un Congrès ultérieur à la mise en vigueur de la Constitution européenne prévue le 1^{er} novembre 2006. La proposition énonçait des inquiétudes face au contenu de la Constitution et de la Charte des droits fondamentaux, notamment concernant la remise en question de la démocratie directe, des services publics, du droit à la vie, du respect de la vie privée et familiale, du droit à l'éducation, à la liberté professionnelle.

Comment as-tu réagi en ayant connaissance du contenu du projet de Constitution européenne et de la Charte des droits fondamentaux qui l'accompagne ?

En tant que pro-européen de la première heure, j'ai été effrayé.

Pourquoi ?

De voir que le pouvoir devient centralisé, que le gouvernement n'est plus élu démocratiquement, que le droit à la vie, à l'éducation, au travail sont remis en question, c'est inadmissible. Nos prédécesseurs et nous, luttons pour une certaine justice sociale. Et même si on est loin du paradis, on a obtenu quelque chose de viable. Si tout ça passe à la trappe, où allons-nous ? C'est l'enfer social.

Qu'as-tu décidé de faire ?

Il était donc important qu'au

Congrès du PSS, nous donnions une impulsion qui réveille les gens et qui enclenche l'approfondissement de la discussion. Parce que s'il est sûr et certain que nous voulons toujours l'Europe, il est tout aussi sûr et certain que nous ne voulons pas une Europe néo-libérale et policière, voire fasciste, sans service public.

Que souhaiterais-tu ?

Ne luttons-nous pas pour un monde socialement aussi juste que possible, dans lequel le maillon le plus faible ait quand même une vie décente, digne, où son intégrité soit respectée ? Alors, dans cette période que nous vivons où des velléités fascisantes se manifestent, il est impératif que nous nous unissions et que nous

ayons un regard vif sur toutes les tentatives de déstabilisation d'un système social que nous avons obtenu à la force de nos luttes.

La démocratie, aussi imparfaite qu'elle soit, est un outil qui permet de tendre vers la justice sociale et nous devons le préserver à tout prix, voire le parfaire.

Propos recueillis par SG

DOCUMENT

Proposition de la section de Carouge (extraits)

«Le projet de Constitution remet gravement en question des principes auxquels le parti est attaché»

Nous avons pris connaissance du texte émanant du Comité directeur concernant « la position du PS sur l'intégration européenne. »

Or, le 29 octobre 2004, les chefs de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères de 28 pays européens (les 25 pays de l'Union européenne, la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie) signeront à Rome le traité établissant la Constitution européenne.

Ce projet de Constitution remet gravement en question des principes auxquels le Parti est très attaché, notamment :

La démocratie directe : Partie I – Titre V – Chapitre I – art. I-6 : « La Constitution et le droit adopté par les institutions de l'union dont l'exercice des compétences sont attribués à celle-ci, priment sur le droit des Etats membre » et art I-33 : « La loi européenne est un acte législatif de portée générale. Elle est obligatoire dans tous les éléments et directement applicable dans tout Etat membre. » Exit les initiatives et référendums populaires.

Les services publics : Partie I – Titre I – art. I-3 : « constituer un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée » et Chapitre I – Section 5 – sous-section 2 – art.

III-167 : « sont incompatibles avec le marché intérieur, les aides accordées par les Etats membres ou au moyen de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit qui faussent ou risquent de fausser la concurrence. » Exit le service public et les aides de l'Etat.

La Charte des droits fondamentaux qui accompagne la Constitution européenne est, contrairement aux apparences, une inacceptable régression sociale à la lumière des explications du Présidium dont voici quelques exemples :

Art. 2 - Droit à la vie : « il peut être restreint pour réprimer, conformément à la loi, une émeute ou une insurrection. » Tirer sur la foule serait ainsi autorisé.

Art 7 - Respect de la vie privée et familiale : « il peut y avoir ingérence d'une autorité publique pour autant qu'elle constitue une mesure qui est nécessaire à la sécurité nationale à la sûreté publique, au bien-être économique du pays à la défense de l'ordre. » (...)

Art 15 – Liberté professionnelle : Le « droit de travailler », acte individuel, remplace le « droit au travail » qui impliquait une responsabilité de l'Etat et de la société. Une adhésion à l'Union euro-

péenne, impliquera l'adoption de la Constitution, ces deux actes étant indissociables. De même le cadre législatif existant dans les actuels traités ou directives de l'Union européenne ne peuvent être négociés. Si nous adhérons, nous acceptons tout, y compris l'inacceptable.

Notre préoccupation est grande face à ces considérants.

Voulons-nous que le Parti adhère à cette Europe qui remet en question la démocratie directe, le service public, le droit à la vie, le respect de la vie privée et familiale, le droit à l'enseignement obligatoire gratuit, le droit au travail ?

Nous devons nous assurer que l'Europe qu'on nous propose est bien celle à laquelle aspire notre Parti.

Par conséquent, la section Ville de Carouge propose de reporter le vote d'adoption du texte « Oui à la défense des intérêts de notre pays en Europe – Après les accords bilatéraux II, l'adhésion à l'Union européenne » à un Congrès du Parti socialiste ultérieur qui aura lieu après l'entrée en vigueur de la Constitution prévue le 1^{er} novembre 2006.

Carouge,
le 20 octobre 2004

Débat dans les syndicats suite à l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes

Contre la sous-enchère sociale et salariale

◆ *La résistance au dumping salarial des travailleurs du secteur du bâtiment, qui se sont battus récemment pour une CCT qui intègre le droit à une retraite anticipée, s'est exprimée au travers d'une résolution présentée au Congrès de fondation du syndicat UNIA. Une proposition du syndicat SIB du Tessin (région de Moessa) a été présentée pour demander le lancement immédiat du référendum contre les accords bilatéraux II. La résolution dont nous publions ici des extraits a recueilli 20% des voix des délégués.*

DOCUMENT

Projet de résolution

Oui à la libre circulation, Non à la destruction des CCT

« La situation, à peine plus de trois mois après l'entrée en vigueur de la libre circulation avec les Pays de l'UE, apparaît tragique et met clairement en lumière le désarroi de beaucoup de travailleuses et travailleurs et les limites d'intervention auxquelles nous sommes quotidiennement confrontés.

Il suffisait à ce propos de se rappeler :

- les CCT nationales qui n'ont plus été renouvelés (peintre, menuisier, charpentier, journaliste,...) ;

- l'utilisation massive de main d'œuvre intérimaire, presque exclusivement venant de l'étranger ;

- l'explosion des permis de courte durée ;

- l'afflux incontrôlé des travailleurs pseudo indépendants ;

- le chômage stagnant voire en augmentation dans une situation économique en phase d'expansion ;

- les financements en faveur des organes de contrôle et des commissions paritaires systématiquement refusés ou accordés au compte-goutte pour des sommes dérisoires.

A tout ceci, il faut ajouter l'inconsistance des commissions tripartites pour la mise en place des mesures d'accompagnement, là où elles existent. Dans beaucoup de cantons, elles n'ont même pas été constituées. L'inconsistance et l'immobilisme sont liés à des divergences d'intérêts (du patronat et des travailleurs) ainsi qu'aux réticences de l'administration qui, cela va sans dire,

obéit au gouvernement clairement orienté vers le libéralisme absolu.

Il est pourtant indispensable, si nous voulons vraiment défendre les intérêts des salariées et salariés, de construire un nouveau rapport de force. Pour ce faire, l'unique moyen aujourd'hui à notre disposition est le lancement d'un référendum qui permettra de bloquer la volonté patronale, souvent exprimée, d'aller vers une diminution de 30% des salaires suisses.

C'est seulement après avoir clairement exprimé l'insatisfaction des travailleuses et des travailleurs et d'avoir bloqué le processus en cours, que nous pourrions recommencer la discussion sur la base d'un nouveau rapport de force, plus favorable pour nous. (...)

Pourtant, dans l'intérêt de nos associations et de tous ceux qui vivent du travail salarié dans notre pays, nous devons dire OUI au référendum, et donner donc un signal fort à la classe patronale et politique, pour reprendre les discussions sur la libre circulation seulement quand ceci ne rimera plus avec libre exploitation des personnes.

Grâce au référendum, nous réussirons aussi à éviter que la situation évolue en faveur de la droite. Le dumping salarial, s'il n'est pas combattu à fond, pourrait, en effet, favoriser la naissance de sentiments xénophobes et c'est aujourd'hui indispensable que le syndicat prenne en charge cette préoccupation.

Ce qu'ils en disent

Jean-Claude Rennwald

« S'il apparaît que, jusqu'ici, les décisions parlementaires sur le renforcement des mesures d'accompagnement vont dans le sens des revendications du mouvement syndical, les premiers mois d'expérience de la libre circulation des personnes révèlent avant tout le laxisme de la majorité des gouvernements cantonaux, alors qu'une bonne partie du patronat rechigne encore à négocier des salaires minimaux dignes de ce nom. Tant que ces deux lacunes n'auront pas été comblées, l'extension de la libre circulation des personnes ne pourra pas enthousiasmer les travailleurs. » (Jean-Claude Rennwald, vice président de la FTMH, et conseiller national PS, *L'Evènement Syndical* no. 46, 10 novembre)

Germain Varone

« En quelques mois, nous avons vu que les mesures d'accompagnement ne sont pas suffisantes et que les patrons s'en moquent. Non seulement les salaires vont baisser, mais la xénophobie explose. Il y a urgence. A quoi bon attendre ? Qui, aujourd'hui dans les syndicats, peut réellement penser que les Chambres fédérales, dominées par Blocher, vont rectifier le tir en notre faveur ? » (Germain Varone, secrétaire régional SIB du Valais, *L'Evènement Syndical* no. 43, 20 octobre.)

Serge Gaillard

« La deuxième phase de la libre circulation des personnes est entrée en vigueur le 1^{er} juin, soit depuis quatre mois. Et déjà les pires craintes des syndicats sont confirmées. Dans toute la Suisse, lorsque des contrôles sont effectués, on constate des

abus alarmants et de préoccupantes pressions sur les salaires. Les cas de salaires horaires de dix à douze euros, soit des salaires inférieurs de dix à quinze francs de l'heure à la norme conventionnelle, se multiplient. Mais il y a pire : dans la plupart des cantons il n'existe pas de contrôle efficace, voire pas de contrôle du tout. Dans plusieurs cantons, les commissions tripartites n'ont même pas mis en place l'observation du marché du travail, ni l'examen des annonces. L'attitude des autorités compétentes dans des cantons aussi importants économiquement que Zurich (Département de l'économie), Berne et Lucerne revient en fait à un sabotage de la loi. Les meilleures mesures d'accompagnement ne servent à rien si elles ne sont pas appliquées... » (Serge Gaillard, économiste à l'USS, lors de la conférence de presse USS du 21 octobre 2004)

Vasco Pedrina

« Le fléau du dumping salarial – un marché du travail sous une pression croissante Dès la première étape de la libre circulation des personnes avec l'UE, nous avons constaté une augmentation du dumping salarial et social. Ainsi, les quelque 1000 contrôles paritaires menés en 2003 sur les chantiers du canton de Zurich ont mis au jour des abus dans 28 % des cas – notamment sous forme d'infractions à la législation sur le travail et aux dispositions conventionnelles sur les salaires et la durée du travail.

La situation n'a fait qu'empirer depuis juin 2004. L'aban-

Suite en page 5

Interview d'Yves Demierre, syndicaliste cheminot et militant PS

Libre accès: self service pour les multinationales

◆ Avec la libéralisation, la libre circulation des personnes, est-ce que l'on assiste à une modification des conditions de travail des cheminots en Suisse ?

De plus en plus, les mécanos circulent d'un pays à l'autre. Pour l'instant, nous allons jusqu'à Bellegarde. Nous avons été formés pour cela. Il en va de même à Bellinzone. La question, c'est d'être compétitif. Pour l'instant, les Italiens, par exemple, ne le sont pas : ils circulent à deux par machine. Donc ils perdent des parts de marché.

Ce qu'ils en disent (Suite de la page 4)

don du régime d'autorisation a entraîné un afflux massif de résidents de courte durée, d'indépendants et de prestataires de service (en dessous de 4 mois). Selon l'IMES, au bout de trois mois déjà, 36 000 personnes avaient été annoncées dans ces catégories non soumises à autorisation, dont 14 000 travailleurs détachés. A ce total s'ajoute un chiffre inconnu des personnes n'ayant pas été annoncées à leur arrivée.

Les conséquences pour le marché du travail sont alarmantes. Les vérifications des cantons respectueux de leurs obligations de contrôle, comme Bâle-Campagne, le montrent bien. Hans Rudolf Gysin, conseiller national radical et président de la Chambre économique de Bâle-Campagne, dresse le tableau suivant : « Nous avons constaté une sous-enchère salariale parfois très grave dans un tiers des chantiers. Les pires infractions concernent les menuisiers et les monteurs de cuisines. Le personnel travaillait pour • 12.— (soit CHF 18.— de l'heure), alors que la CCT impose un salaire horaire de CHF 28.—. »...»

(Vasco Pedrina, président de l'USS, lors de la conférence de presse USS du 21 octobre 2004)

Des compagnies privées commencent à se développer autour de Milan.

L'Europe, c'est ça. Il y a le libre accès. Si quelqu'un a son personnel, ses machines... il a le droit d'accéder à un réseau. C'est un avenir qui nous semble très inquiétant.

Donc, n'importe qui, qui aurait le matériel et le personnel, serait autorisé à intervenir sur un réseau ?

A condition que les mécanos aient passé les examens pour le pays où ils roulent, et qu'ils appliquent les prescriptions de la loi sur le travail (en termes de temps de travail, par exemple...). Nous passons l'examen français pour rouler jusqu'à Bellegarde, Frasné...

Et sur la ligne du BLS, ils voulaient engager des cheminots allemands pour conduire les trains sur le réseau Suisse.

Il s'agit de Cargo BLS. Ils sont très forts pour faire des filiales. Ils ont créé une filiale en Allemagne : Railone. Donc les gars qui viennent rouler en Suisse sont payés par Railone, selon les standards allemands. Un cheminot allemand gagne environ 2600 euros par mois, plus les primes, et les prestations sociales. Finalement, ça fait presque la même chose que nous. Mais il reste que le danger, ce sont les filiales. Cela ouvre la possibilité d'engager du personnel aux conditions sociales des pays d'origine. On a vu cela avec les transports voyageurs par la route. Les sociétés actives en Suisse ferment les unes après les autres depuis que tout le monde a le droit de venir charger des passagers à Genève.

Il reste un garde-fou : c'est l'office fédéral des transports, qui garantit que le personnel employé sur les lignes en Suisse a la formation nécessaire. Mais il ne garantit pas que ce personnel sera employé aux mêmes conditions sociales que le personnel des CFF.

Le libre accès suscite un véritable danger pour les activités des CFF ?

Tout peut arriver, fondamentalement. Prenons Hupac. C'est une entreprise active dans le secteur du transport des camions par le rail. La fameuse « chaussée roulante », du sud de l'Allemagne au nord de l'Italie. Pour l'instant, c'est un gros client des CFF. Ils ne possèdent pas les machines. Ils se chargent d'assurer la gestion de la chaussée roulante. Ils gèrent le contact avec les transporteurs routiers...

Demain, ils peuvent tout aussi bien cesser d'être des clients, pour devenir des concurrents. Ils pourraient acheter des machines, débaucher le personnel CFF, et accéder au réseau en libre accès. Les CFF n'auraient plus qu'à regarder passer les trains. Ce n'est pas comme ça que ça se passe pour l'instant. Mais il n'y a aucune garantie que le démantèlement ne s'accélère.

Est-ce que les conditions de travail ont été modifiées dans la dernière période ?

Pour certains dépôts, c'est la catastrophe. Jusqu'ici, on avait ce qu'on appelait des mécaniciens « universels ». Nous étions 3000, capables d'opérer sur tout le réseau.

Maintenant, la direction a créé quatre catégories de mécanos : les A, qui ne sortent pas de la gare, et font la manœuvre; les B, qui opèrent sur un petit rayon et ne dépassent pas les 80 km/h; les C, qui conduisent les trains régionaux; et les D, qui ont les grandes lignes, et peuvent rouler jusqu'à 200 km/h.

De nombreux dépôts ont connu une sévère restriction de leur activité. Les anciens « mécaniciens universels » qui y sont employés réalisent des tâches de mécaniciens de type C, par exemple. C'est le cas de Fribourg. Il n'y a plus de travail intéressant. On ne forme plus des mécaniciens universels, mais le personnel nécessaire pour tel ou tel dépôt. Nous avons de la chance, ici à Genève. Ailleurs, les collègues sont démoralisés. Et il est certain qu'à terme, les salaires seront différents.

Il y a un morcellement des dépôts et des activités, un morcellement des conditions de travail. tu crois que cela sert à préparer la privatisation ?

En Suisse, il y a maintenant trois directions : les grandes lignes, les lignes régionales, et Cargo. On va assister à ce qu'on a vu en France : ils réduisent la vitesse sur certaines lignes régionales, parce qu'ils n'ont pas les moyens de les entretenir, et que cela pose des problèmes de sécurité : tout l'argent est alloué aux grandes lignes, et notamment aux lignes à haute vitesse. Cela me fait penser à ce qui s'est passé avec Swissair. Les mécanos de type D, qui travaillent sur les grandes lignes, auront bientôt une « licence européenne ». Et tous ceux qui auront cette licence pourront travailler dans tous les pays.

Le danger, c'est que pour un même travail, il y a des prétentions salariales très différentes d'un pays à l'autre ! Si le gars qui conduit des trains sur les lignes en Suisse ne vit pas en Suisse, ce sont les conditions du pays d'origine qui s'appliqueront.

La concurrence et le libre accès, c'est la remise en cause de nos conquêtes. Dans la convention collective, on a réussi à sauver la protection contre les licenciements. Mais c'est pour deux ans, et il faudra renégocier...

Que faut-il faire pour résister ?

Je pense que le rapprochement entre les syndicats et les politiques et en particulier le PS est la seule façon de faire pression que ce soit au niveau suisse ou au niveau européen. Il n'y a qu'à voir ce que propose notre « camarade » Gygi qui ce soir à la radio veut encore plus privatiser et diviser La Poste. Il a annoncé qu'il voulait par exemple se séparer des cars postaux, qui deviendraient une compagnie de transport privée comme toutes les autres.

Propos recueillis par MR

NEUCHÂTEL

Suite à la mobilisation des enseignants

Le Conseil d'Etat retire deux projets de réformes contestés par les enseignants

◆ Pendant les vacances de Noël 2003, les enseignants neuchâtelois du secondaire I recevaient une plaquette du chef du Département, M. Thierry Béguin, vantant de manière publicitaire une réforme tournée vers l'avenir. La réforme devait être adoptée au début de l'année 2005 par le Grand Conseil et entrer en vigueur en août de la même année. Le 9 novembre dernier, le chef du Département faisait distribuer à tous les enseignants concernés une lettre dans laquelle il annonçait le retrait des deux projets les plus contestés de cette réforme : l'appréciation du travail de l'élève (ATES) et la fusion en une voie générale des sections moderne et préprofessionnelle.

De nombreuses commissions ont planché plusieurs années durant sur cette réforme. Personne n'avouera le coût réel de ces projets abandonnés. Cela explique sans doute pourquoi la décision du chef de l'Instruction publique a fait l'objet d'un commentaire extrêmement discret dans la presse.

Qu'est-ce qui a conduit ce retournement de situation ?

Quand les directeurs d'écoles ont commencé à présenter la réforme aux enseignants, des réactions critiques, des oppositions se sont manifestées dans les assemblées. Les journées de « formation au changement » organisées dans le cadre de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN) montraient clairement qu'une très large majorité des enseignants étaient opposés à la réforme. La profondeur de ce mouvement a permis de constituer une coordination d'enseignants relayée par des correspondants dans presque

tous les collèges du canton. En trois semaines, cette coordination a rassemblé sur deux pétitions les signatures d'une majorité d'enseignants. Devant ce résultat, le chef du Département de l'Instruction publique a rencontré la coordination d'enseignants et a annoncé le lancement, à la rentrée scolaire, d'un questionnaire adressé à tous les maîtres du secondaire I. Ce qu'il a fait. Les résultats de cette consultation ont confirmé de manière éclatante l'opposition exprimée par la pétition. Thierry Béguin en a conclu qu'il n'était pas possible d'introduire une réforme sans l'adhésion de ceux qui devraient la mettre en œuvre. La volonté de la majorité des enseignants s'est imposée. Cette victoire constitue un point d'appui pour les enseignants des autres cantons qui sont confrontés à des projets de réformes similaires.

Améliorer le niveau des connaissances ou s'adapter aux besoins de l'économie ?

Au fil de nombreuses réformes, les enseignants ont appris à distinguer comment se cachait, sous des discours truffés de bonnes intentions, des réformes qui conduisaient en fait à désorganiser l'enseignement. Les enseignants sont sensibles au fait que les élèves de préprofessionnelle ont des difficultés à trouver des places d'apprentissages. Que faire? Améliorer le niveau des connaissances? Les enseignants y sont favorables. Mais est-ce l'objectif de l'économie capitaliste et de leur représentant au Conseil d'Etat? L'emploi devient de plus en plus précaire, les places d'apprentissages se font de plus en plus rares. Ce qui implique une importante main d'œuvre non-qualifiée, souple et docile. C'est à cet objectif que répondait la constitution de la section générale et le système

d'évaluation. Derrière les expressions « mieux orienter les élèves » et établir « un profil de compétences » se cachait la volonté d'adapter la nouvelle section aux besoins de l'économie: surtout ne pas se focaliser sur l'acquisition de connaissances inutiles, mais sur un parcours scolaire qui permette aux employeurs de trouver la main d'œuvre adaptée à leurs besoins immédiats (le bon profil), tout en évitant les redoublements coûteux. Autre souci enfin, que tous les élèves aient une « solution »

à la fin de l'école obligatoire. Le fait que de nombreux jeunes doivent effectuer une dixième année scolaire dans des classes d'insertion professionnelles ou de préapprentissage n'est pas tolérable pour les capitalistes. C'est sans doute ce qu'exprime Thierry Béguin, quand il affirme vouloir améliorer la section P, en introduisant les extensions et renforcements, en développant les stages et le caractère de préapprentissage de la 9^e P.

Michel Gindrat

GENÈVE

Fonction publique genevoise

Pour des mesures sérieuses

◆ Le Cartel intersyndical de la fonction publique appelle les travailleurs du secteur public à faire la grève le 13 décembre pour combattre la politique budgétaire du Conseil d'Etat et le projet de loi déposé par l'Entente pour procéder à la liquidation du statut de la fonction publique cantonale. Cette proposition s'inscrit dans la continuité des mouvements très massifs du mois de mai (plus de 10'000 travailleurs en grève à deux reprises), et des mouvements de grève survenus cet automne.

Les employés de la fonction publique exigent l'application des mécanismes salariaux. Ils exigent la création des postes nécessaires, dans tous les services, au maintien de leurs conditions de travail. Ils exigent le retrait du projet de loi scélérat qui vise à liquider le statut de la fonction publique.

Les travailleurs sont outrés de

constater que, malgré leur mobilisation, malgré l'unanimité des organisations les représentant, le Conseil d'Etat s'entête dans l'application de sa politique comme si rien ne s'était passé.

Ainsi, l'appel à la grève pour le 13 décembre tombe-t-il à point, quelques heures avant le vote du budget.

Préparer les conditions d'une action sérieuse, jusqu'à satisfaction des revendications

Les travailleurs commencent à mesurer la situation. Des grèves limitées et sporadiques, réparties tout au long de l'année, sont-elles de nature à faire plier le Conseil d'Etat ?

Ne devons-nous pas prendre la mesure de la situation, et préparer une riposte à la hauteur à la fois de la violence de l'attaque et de la détermination des partis bourgeois, en face ? Chacun comprend que nous n'arriverons à rien sans une action unie, déterminée de la fonction publique, avec les TPG, les SIG, éventuellement,

COMMUNIQUÉ

Nouvelle péréquation financière

Suite de la page 6

Pour des mesures sérieuses

pourquoi pas, l'aéroport... jusqu'à satisfaction des revendications

Ce qui est nécessaire, c'est un mouvement déterminé, uni, compact, résolu à ne pas plier. Ne faut-il pas commencer à créer les conditions pour que cela devienne possible?

◆ Ouvrir des discussions dans tous les secteurs sur la base d'un calendrier précis, et éviter d'improviser au coup par coup ;

◆ Préparer les conditions matérielles pour que la grève soit possible. Multiplier les fonds de lutte, en appeler à la population pour soutenir les grévistes ;

◆ Recruter, organiser dans tous les secteurs. Tenir à jour un état de la situation dans le syndicat, un état de prépara-



Genève, le 14 mai 2004.
A l'appel du Cartel, plus de 10'000 travailleurs se sont mobilisés contre la politique du Conseil d'Etat

tion (quels points d'appui militants, quels moyens matériels, quels mandats dans les assemblées dans chaque secteur...).

Les collègues seront sans doute plus enthousiastes à l'idée de créer les conditions pour gagner que de répondre à l'appel d'une grève « symbolique ».

Max Robert,
syndicaliste du secteur
de l'enseignement

«Démantèlement de la participation démocratique» (M. Béguelin)

◆ *A l'heure où nous publions ces lignes, nous ne connaissons pas encore le résultat du scrutin sur la question du projet de loi sur la péréquation financière entre les cantons et la Confédération.*

Le projet a été combattu à juste titre par le PSS et les syndicats, qui y voyaient une aggravation de la remise en cause des droits et garanties inscrites à tous les niveaux dans la législation. Nous reproduisons ci dessous un texte publié dans le cadre de la conférence de presse du PSS.

«...» Le projet propose une «réforme du fédéralisme» officiellement neutre sur le plan des charges Confédération-cantons. Après trois années de laborieuses discussions de marchands de tapis, il en est sorti le projet soumis au peuple le 28 novembre prochain. Il s'agit d'un consensus de droite (comme les majorités au sein de tous les cantons) qui vise à moyen terme à réduire les prestations des deux entités Confédération et cantons. La Constitution fédérale sera bouleversée, cinq ans après sa révision complète : 20 nouveaux articles, deux suppressions et cinq dispositions transitoires. Un tel chambardement, par les temps qui courent, n'est pas innocent.

Concrètement, la nouvelle répartition des tâches allège les charges sociales de la Confédération - celles qui sont appelées à augmenter à l'avenir - et les transfère aux cantons. Voir la nouvelle règle qui s'appliquerait aux handicapés. Par contre, la Berne fédérale prend

à son compte une part plus grande d'investissements d'infrastructure (route nationales, par ex.) beaucoup plus faciles à gérer. Un point positif à relever : la surenchère en matière de subventions fédérales, qui aboutissait à réaliser systématiquement les projets les plus chers, serait supprimée. Le projet introduit une nouveauté : un niveau intermédiaire entre le fédéral et le cantonal. La convention intercantonale avec force obligatoire, sans recours démocratique possible. L'ancien conseiller aux Etats radical René Rhinow, éminent juriste, est sans pitié : «Cet instrument constitue non seulement une atteinte à l'autonomie cantonale, mais aussi un démantèlement de la participation démocratique des parlements et du peuple».

Sur le plan financier, il faut distinguer entre l'apparence et la réalité. L'apparence montre un équilibre relatif entre cantons riches et les autres, avec des critères corrigés à propos des

agglomérations et des régions de montagne. Pour ce dernier critère, Vaud est mal servi : il n'a droit à rien, malgré la Chaîne du Jura et le Pays d'Enhaut, alors que Thurgovie, dont le point le plus haut est à 733 m., obtient une compensation. (...)

Compte tenu de tous ces éléments certifiés, la conclusion est claire : cette «nouvelle péréquation financière» ne mérite qu'un 121 vigoureux. La nécessaire réforme du fédéralisme doit viser autre chose qu'une pingrerie systématique ancrée dans la Constitution et piétinant les droits démocratiques. Sur ces bases, percevez-vous l'avenir exaltant que nous prépare la droite économique ?

Lausanne,
le 3 novembre 2004
Michel Béguelin

COMMENTAIRE

Régionalisation à la mode européenne

L'argumentaire que nous reproduisons ici apporte des précisions notamment sur le fait que le projet de loi sur la péréquation remet en cause la souveraineté des parlements cantonaux, en transférant les compétences vers un nouvel «échelon du fédéralisme», intercantonal, échappant à tout contrôle des parlements élus.

C'est ce qui se passe d'ores et déjà avec les HES, qui ne relèvent plus de la compétence des cantons, et dont les directions sont sommées d'appliquer la réforme de Bologne.

Il y a là quelque chose de très «européen», dans le sens de la subsidiarité, à savoir que les décisions stratégiques sont prises à un niveau supra-national, puis appliquées au niveau «régional» par des instances qui réduisent à néant la souveraineté des cantons.

GENÈVE

Politique budgétaire du canton: une arme de destruction pas encore massive, mais ça viendra

Le projet de budget 2005 ne prévoit la création d'aucun nouveau poste, à l'exception des postes concédés dans l'instruction publique. Pour le DIP - et le DIP seul - le budget prévoit 75 nouveaux postes, ce qui ne permet pas de compenser la progression démographique de cette année, et n'apporte pas le plus petit commencement de début de rattrapage du retard pris lors des exercices précédents. Pour rappel, à la rentrée 2004, les institutions de l'enseignement post-obligatoire, toutes écoles confondues, ont dû faire face à une augmentation de près de 1000 élèves, sans avoir un centime de plus à leur disposition. En conséquence de quoi, les élèves du Collège ont perdu trois heures d'enseignement à la grille horaire de première année.

CONFÉRENCE
MONDIALE

Campagne financière 2004-2005

9'000 francs pour la Conférence mondiale de Madrid

◆ *On lira, encarté dans ces pages, l'appel à la tenue d'une Conférence mondiale à Madrid en mars prochain. Ce texte affirme : « Attachés au combat contre les effets de la mondialisation, contre la déréglementation sociale, la remise en cause des Codes du travail, des conventions collectives, des statuts, nous estimons nécessaire la tenue de la Conférence mondiale « destinée à faire le point de la situation sociale et dégager les lignes d'actions à mener contre les politiques anti-ouvrières conduites par le capitalisme mondial » Le comité de rédaction du Journal se joint à cet appel, il invite les lecteurs à faire de même.*

Oui, il est essentiel que des responsables, des militants, des syndicalistes, des élus qui, dans tous les pays, cherchent à défendre les droits et les acquis, puissent se rencontrer pour échanger leurs expériences.

Oui, il est essentiel qu'ensemble, ils puissent identifier les formes de l'offensive sans précédent contre toutes les conquêtes de l'humanité, inscrites dans les législations nationales de chaque pays.

Oui, il est essentiel qu'ils puissent, ensemble, dessiner les lignes d'une politique commune pour défendre les conquêtes sociales et démocratiques face à la « guerre globale » lancée par l'impérialisme contre les peuples de toute la planète.

Pour que les cadres du mouvement ouvrier

suisse puissent participer à ces discussions

Les syndicats membres de l'USS et le PSS ont combattu, dans la dernière période, pour la défense de La Poste, contre la libéralisation du marché de l'électricité, contre la libéralisation des services publics en général, contre le « paquet fiscal » et la nouvelle péréquation financière, pour la défense des assurances sociales (AVS, AI...).

N'est-il pas essentiel que les militants, les cadres, les élus qui se sont engagés dans ces campagnes puissent participer à la discussion qui se mène avec des camarades de tous les pays, confrontés à la même politique ? Est-ce que cela ne fournirait pas un point d'appui considérable à la poursuite du combat engagé par les organisations syndicales et le

PS contre la politique systématique de déréglementation et d'offensive contre tous les droits que l'on connaît en Suisse ?

Pour sa part, le comité de rédaction du *Journal* considère qu'il est de sa responsabilité de mener campagne pour qu'une délégation représentative du mouvement ouvrier de Suisse puisse se rendre à Madrid en mars prochain.

Il appelle les lecteurs à faire connaître autour d'eux l'appel à la Conférence et à le faire signer.

Il appelle, et c'est là une question de la première importance, à contribuer à financer la délégation. On estime le coût de la délégation à plus de 8000 francs suisses. Chaque contribution compte. Versez d'ores et déjà vos contributions au CCP de l'UCPO : 12-67458-3

Rédaction

22 JANVIER

Manifestation pour la victoire du NON à la Constitution européenne

«Aux élus et syndicalistes des différents pays européens ayant participé à la Conférence de Genève en juin 2004»

◆ *Gérard Schivardi, maire de Mailhac, Conseiller général de Ginestas (Aude), Aimé Savy, maire adjoint d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) Comité national pour le non à la Constitution européenne*

Chers collègues, chers amis, En juin 2004 nous nous sommes rencontrés, élus et syndicalistes des pays d'Europe de courants politiques et syndicaux différents, élus socialistes pour notre part.

Nous avons lancé ensemble un appel pour le NON à la Constitution européenne, pour l'Europe des peuples et des nations, et pour la démocratie.

Mandatés par 400 élus (maires, conseillers généraux, député,

sénateur) nous avons réuni une « conférence nationale de défense des communes et des services publics » le 16 octobre à Ivry-sur-Seine. Cette conférence a rassemblé des syndicalistes attachés aux droits ouvriers, au statut de la fonction publique, à l'indépendance des organisations ouvrières et des élus attachés à la défense de leur communes, des services publics et au respect du mandat que leur a confié le peuple.

Cette conférence a appelé à une manifestation nationale le samedi 22 janvier à Paris, de la place de la République à la place de la Nation, « pour le vote non à la Constitution ».

La Révolution française et l'instauration de la République une,

indivisible et laïque avait constitué une onde de choc, propageant la démocratie dans toute l'Europe. Elle avait notamment créé dans notre pays un tissu démocratique dense, de plus de 36 000 communes et de dizaines de milliers d'élus, dont l'objectif était d'empêcher la confiscation de la démocratie par quelques uns. Cet objectif est toujours le nôtre! N'est-ce pas cela, la démocratie de proximité? Il s'agit aujourd'hui pour nous élus socialistes de relever fermement la tête et de rendre la parole à notre République et à la démocratie.

Notre conférence a décidé de commencer la manifestation le 22 janvier par un meeting à 14 heures place de la République où nous vous invitons à pren-

dre la parole.

Pourquoi ce 22 janvier, ne lancerions-nous pas ensemble, dans la rue, place de la République à Paris un appel à tous les peuples d'Europe « non à la Constitution européenne, oui à l'Europe des peuples et des nations » ?

En espérant qu'il vous sera possible de répondre favorablement à ces propositions, soyez assurés chers collègues et chers amis de nos sentiments républicains les meilleurs.

Le 2 novembre, pour le comité: Gérard Schivardi, Aimé Savy
Pour toute correspondance :
Mairie de Mailhac, 13 rue des Remparts, 11120 Mailhac
e mail : marie-mailhac@tiscali.fr
fax : 04 68 46 13 13

Déluge de feu sur Falloujah : 60 obus par minute

◆ *Les télévisions du monde entier ont montré les images d'un homme abattu froidement, les images d'un homme blessé à terre, tué à bout portant par un soldat américain, dans les ruines de Falloujah. Nous publions des informations extraites de la presse internationale.*

«Falloujah a été transformée en une ville fantôme»

«L'armée américaine attendait l'assaut de Fallouja depuis sept mois, depuis cet affront d'avril qui signa après trois semaines de bataille sa première défaite en Irak. L'ordre d'assaut a été donné lundi 8 novembre peu après 18 heures ».

Rappelons que le « Premier ministre » irakien Iyad Allaoui, a décrété, le même jour, l'état d'urgence pour soixante jours dans tout le pays. Le décret permettra aux autorités d'imposer le couvre-feu, interdire les réunions, surveiller les communications et procéder à des arrestations.

« Falloujah a été transformée en une ville fantôme, rapportent les agences de presse. D'ailleurs un peu plus de la moitié de la population a fui la ville qui comptait près de 300 000 habitants. Une fois l'assaut donné un déluge de feu s'est abattu sur la ville et le ciel s'est embrasé. L'artillerie, l'aviation, les chars sont entrés en action et les projectiles sont tombés sur la ville alors que les habitants se terraient chez eux », selon un correspondant de presse.

« Un black-out total entoure le bilan des victimes civiles »

« Un black-out total entoure le bilan des victimes civiles. 1 200 morts, des dizaines de blessés, plus de 1 500 réfugiés, tel est le macabre bilan de l'offensive contre la ville rebelle de Falloujah, un véritable génocide qui ne dit pas son nom,

une véritable guerre contre une ville et la population qui souffre en silence devant le mutisme surprenant de la communauté internationale. Sous prétexte de résorber les poches de résistance, l'armée américaine ne semble reculer devant rien. Les Américains indiquent que la plus grande partie de Falloujah est sous contrôle mais que les opérations n'étaient pas terminées dans cette offensive, la plus importante depuis l'invasion du pays l'an dernier ». Lu dans El Watan.

Voici le récit relaté par Fares Dlimi de ce qu'il a vécu jour par jour jusqu'à son arrivée lundi à Bagdad. Habitant de Falloujah, il avait délibérément choisi de rester dans sa ville. (AFP, 17 novembre)

Lundi 8 novembre, vers 19H00, un déluge de feu s'abat sur le quartier nord de Moualimine. Il se trouve dans une maison près de la mosquée Baddaoui. A partir de la périphérie nord, les

tanks et l'artillerie tirent sur toutes les habitations et il "faut sauter d'une maison à l'autre". Le crépitement des mitrailleuses est intense. (...)

Mardi 9 novembre, "Je souhaite rejoindre mon domicile dans le quartier Nazal (sud de la ville) mais j'y renonce car c'est trop dangereux", raconte-t-il. Dans le quartier Moualimine, "il n'y a pas une maison qui ait été épargnée. Toutes les chaussées sont criblées d'ornières dues aux bombes". Les tanks américains avancent par les deux rues principales qui mènent du nord vers le sud (...)

« L'odeur de la mort est partout »

Mercredi 10 novembre, des combats très violents ont lieu à l'intersection de la rue 40 et d'une artère venant du nord. "Le bruit est assourdissant. (...) Les maisons sont littéralement perforées, en ruines. (...) L'odeur de la mort est partout.

Devant moi, je vois des chiens et des chats qui dévorent des cadavres dans la rue", explique-t-il. Epuisé, il s'arrête de parler quelques instants; il semble être ailleurs avant de reprendre son récit. (...)

Vendredi 12 novembre, les forces américaines contrôlent les grands axes. Des haut-parleurs demandent à ceux qui veulent se rendre de gagner la mosquée Fardous, dans une rue au sud. Ses compagnons de la nuit décident d'y aller. Lui a peur, car il craint qu'il s'agisse d'un piège. Il passe de maison en maison et dans l'une d'elle, il découvre les corps de quatre hommes tués d'une balle dans la tête.

Il s'enfuit. "Pendant ma course, j'ai entendu des cris dans une maison. Je suis rentré et j'ai vu une femme avec une fille de 12 ans, un garçon de 10 ans blessé à la jambe et trois hommes gisant sur le sol. Elle lui a affirmé que les Américains étaient entrés et les avaient abattus".

"La femme était terrorisée. Je lui ai dit de prendre la chemise blanche de son défunt mari et de m'accompagner jusqu'à la mosquée. Elle était tétanisée. J'ai pris l'enfant blessé dans mes bras et nous y sommes rendus. Il y avait une foule à l'intérieur". L'armée irakienne était présente dans la mosquée.

« 25 jeunes ont été immédiatement arrêtés »

Sous les balles, dans des pick-up, les soldats irakiens ont conduit les familles vers la mosquée Furqhan, dans la partie nord de la ville. Les blessés ont reçu les premiers soins et les hommes seuls ont été séparés des familles.

Peu après, lui, la mère et ses deux enfants ont été conduits par l'armée irakienne à la station de train, à la lisière nord de la ville. Il y avait environ 1.500 personnes.

Un homme masqué désignait du doigt ceux qui étaient des combattants et 25 jeunes ont été immédiatement arrêtés(...)

Abonnez-vous!

Je m'abonne au Journal de l'UCPO

1) Abonnement au Journal de l'UCPO.
30 francs (50 francs à prix de soutien)

10 numéros, (pli fermé)

2) Abonnement au Journal de l'UCPO et à Informations internationales.

50 francs (80 francs à prix de soutien)

10 numéros (pli fermé) et livraison bi-mensuelle d'Informations internationales par courrier électronique

Je choisis l'abonnement n°.....

Nom, prénom.....

Adresse.....

E-Mail.....

Localité.....

date, signature.....

Talon à envoyer à:
UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28
Versements: CCP No 12-67458-3

USA

Après l'élection présidentielle

«Plus que jamais, un parti ouvrier indépendant et son propre candidat !»

◆ *George W. Bush vient d'être réélu. Il l'a été dans le cadre d'un système où les électeurs n'avaient le choix qu'entre le candidat du Parti républicain et celui du Parti démocrate, qui, tous deux, tenaient le même langage sur les questions essentielles. L'éditorial de The Organizer, le journal édité aux Etats-Unis par des militants regroupés dans l'Entente internationale des travailleurs et des peuples titre :*

« Aujourd'hui, plus que jamais, le mouvement ouvrier doit rompre avec le Parti démocrate. »

Nous reproduisons ci-dessous d'importants extraits de ce texte.

“**L**e 3 novembre, le vice-président Dick Cheney a annoncé au monde que G. W. Bush avait maintenant un “mandat” pour avancer dans la réalisation de

tout son programme. A peine avait-il fait cette déclaration que l'état-major américain en Irak déclenchait une offensive générale contre la ville et les habitants de Fallouja, qui s'étaient opposés avec détermination à l'occupation militaire. Cet assaut meurtrier contre le peuple irakien a été mené au nom de la préparation “d'élections démocratiques en Irak” en janvier 2005.

Ce n'est un secret pour personne que l'offensive contre Fallouja allait être lancée, quel que soit le candidat finalement élu comme président. Bush et Kerry n'ont pas de véritables divergences quand il s'agit de la guerre contre l'Irak, pas plus qu'ils n'en ont sur la plupart des questions qui sont fondamentales pour les travailleurs. Ce “mandat” intégrerait également, nous dit-on, la “restructuration” du système de protection sociale, le plan “pas un enfant laissé de côté” (plan également soutenu par Kerry), visant à la privatisation d'une grande partie des écoles publiques, une procédure accélérée d'adoption du traité de libre commerce des Amériques, la mise en place de nouvelles lois répressives sous le couvert d'un Patriot Act II. Encouragé par ce prétendu “mandat”, un membre républicain du Congrès a même proposé la peine de mort pour les médecins pratiquant des avortements.

Les répercussions de l'élection américaine ont été ressenties dans le monde entier. Toutes les forces de réaction se sont saisies de ce moment pour lancer leurs attaques contre les travailleurs et les opprimés. » (L'éditorial analyse les conditions dans lesquelles Bush l'a emporté. N'oublions pas qu'il y a eu plus de 40 % d'abstentions parmi les électeurs inscrits — 80 millions de personnes —, sans compter les 12 % d'électeurs potentiels — soit 24 millions de personnes — qui ne sont pas inscrits et les centaines de milliers d'électeurs

qui se sont vu priver de leur droit de vote. Ce qui est le cas, en particulier, d'un nombre disproportionné d'électeurs noirs, rayés des listes électorales parce qu'ils avaient un casier judiciaire. Par ailleurs, de nombreux cas de fraude ont été dénoncés. Remarquons que Kerry s'est précipité pour annoncer sa défaite, afin d'empêcher toute tension à propos des irrégularités. En fait, au mieux, un peu plus d'un citoyen américain sur quatre a voté pour Bush, un peu moins d'un citoyen sur quatre a voté pour Kerry.)

Le trait essentiel de cette élection a été l'absence de toute expression politique indépendante des travailleurs, seuls à même de galvaniser une majorité, le 2 novembre, et d'infliger une défaite aux deux partis des grands capitalistes face à leur offensive contre nos conquêtes et nos droits. Si Bush a été réélu président pour une seconde législature, c'est parce que son challenger, John Kerry, s'est montré incapable de lui infliger une défaite. Pourquoi ? Nombreux sont les travailleurs qui n'ont pas cru à ce qu'expliquaient leurs leaders présentant Kerry comme un “ami des travailleurs”, méritant leur soutien. Ils le voyaient pour ce qu'il était : un milliardaire politicien, incapable d'exprimer leurs intérêts et leurs aspirations, et incapable d'offrir une alternative crédible à Bush.

La direction nationale de l'AFL-CIO a annoncé qu'elle avait dépensé plus de 200 millions de dollars pour la campagne de Kerry. Des responsables au sein du mouvement ouvrier considèrent que la somme effective doit être proche de 400 millions. L'AFL-CIO a mobilisé plus de 200 000 volontaires pour faire campagne pour Kerry avec l'aide de 5 000 permanents syndicaux. 32 millions de tracts ont été distribués. En dépit de cette énorme concentration de moyens financiers et humains, Bush a

été réélu. La haine à l'égard de Bush était puissante. C'est elle qui a provoqué cette mobilisation de volontaires, tout comme elle a abouti à ce que 62 % des syndiqués — et 49 % de tous ceux qui ont voté — ont voté pour Kerry. Mais ce n'était pas assez pour défaire Bush. Pour cela, les travailleurs avaient besoin d'un candidat qui représente leurs intérêts. Kerry n'était pas ce candidat, il était celui de l'un des deux partis politiques contrôlés par la classe dirigeante de ce pays.

A la suite de cette élection, des voix se font entendre au sein du mouvement ouvrier, qui réclament de celui-ci qu'il s'adapte encore plus à une prétendue “poussée à droite” du peuple américain.

Le mouvement ouvrier a accompagné depuis bien trop longtemps le programme anti-ouvrier du Parti démocrate. Depuis des décennies, des militants ouvriers, des syndicalistes ont agi pour que le mouvement ouvrier rompe avec le Parti démocrate pour construire son propre parti, un Labor Party, fondé sur les syndicats et ouvert à tous les opprimés.

Aujourd'hui, la nécessité de rompre avec le Parti démocrate est la question centrale posée à la population laborieuse de ce pays. C'est une question de vie ou de mort pour les syndiqués, pour la majorité travailleuse de ce pays, pour la démocratie et pour la préservation de la civilisation elle-même.

Amener le mouvement ouvrier à rompre avec le Parti démocrate et à présenter son propre candidat ouvrier indépendant à l'élection présidentielle de 2008 est la tâche la plus urgente de l'heure.

Notre journal, *The Organizer*, qui se place pleinement au service d'une telle campagne, entend être la tribune de tous ceux qui y participeront.

Editorial de *The Organizer*

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:
Alexandre Anor
Paul Bayard
Luc Deley
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert

Ont collaboré à ce numéro:
Albert Anor
Simone Girodo

Rédaction et administration:
Union des cercles pour une politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 8731
www.ucpo.ch